

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1246**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Marché subséquent travaux de revêtements de sols souples et de moquettes concernant l'hôtel de Communauté suite à l'accord-cadre pour travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : sols souples, moquettes - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1246**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Marché subséquent travaux de revêtements de sols souples et de moquettes concernant l'hôtel de Communauté suite à l'accord-cadre pour travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : sols souples, moquettes - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-0607 en date du 9 février 2009, le Bureau a autorisé la signature de l'accord-cadre travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine - lot n° 2 : sols souples, moquettes - attribué aux entreprises Parquetsol et Comptoir des revêtements Celma.

Les travaux comprennent la fourniture et la pose de sols souples et/ou de moquettes dans le cadre de travaux d'entretien, de rénovation et de nouvelles réalisations à l'hôtel de Communauté.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par marché subséquent suite à l'accord-cadre n° 09A01 travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers - Lot n° 2 : sols souples, moquettes.

Conformément aux critères d'attribution prévus au contrat d'accord-cadre, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 19 octobre 2009, a classé première l'offre de l'entreprise Parquetsol, jugée la plus avantageuse économiquement, pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de deux ans, sans montant minimum et d'un montant maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de deux ans pour le lot n° 2 : sols souples, moquettes pour l'hôtel de Communauté et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Parquetsol sans montant minimum et d'un montant maximum de 320 000 € HT, soit 382 720 € TTC.

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au titre de l'opération 1324, chapitre 23 immobilisation corporelle en cours - exercices 2009 et 2010 au budget principal, section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.